

## Déroulement des évaluations de jardin

### Soirée d'info

- Présentation du corridor à papillons
- Explication du déroulement de l'évaluation du jardin
- Remplir les questions préliminaires

### Visite du jardin

- Un expert de notre équipe convient d'un rendez-vous avec vous
- Il ou elle effectue une évaluation de la biodiversité de votre jardin et répond à vos questions
- Durée 1 à 2 heures

### Feedback

- Quelques semaines plus tard, vous recevez le feedback
- Celui-ci vous indique si votre jardin est un jardin naturel ou non selon nos critères internes
- Il contient des suggestions sur la manière de rendre votre jardin plus naturel

### Soirée de mise en réseau

- Vous êtes invité(e) le 15 novembre 2024 au soir, avec les autres membres et l'équipe de Beau & Sauvage, pour un repas et un échange
- À cette occasion, les jardins classés jardins naturels recevront notre plaquette et feront partie du corridor à papillons

### Conditions générales

- Une évaluation de jardin coûte à l'association entre 400.- et 500.- Votre participation à l'évaluation du jardin est de 100.-
- Les résultats des évaluations des jardins par nos experts sont **des arrêts sur image subjectifs et ne peuvent être contestés.**
- Si votre jardin n'a pas été évalué comme jardin naturel, vous pouvez effectuer les modifications proposées et nous recontacter dès qu'elles auront été réalisées. Vous recevrez alors également notre plaquette et deviendrez ainsi un jardin du corridor à papillons.
- Nous serions heureux de vous compter parmi les membres/donateurs de l'association Beau & Sauvage à partir de 2025 et que vous souteniez le projet jusqu'à sa conclusion en 2033.
- Avec l'évaluation de votre jardin, la surface de votre parcelle est ajoutée à la surface totale du corridor à papillons.

**Important** : votre jardin est votre propriété privée. Avec l'évaluation, nous ne voulons en aucun cas vous dicter ce que vous devez faire. Nous vous donnons seulement des suggestions sur la manière d'augmenter la biodiversité et vous conseillons selon vos questions. Vous êtes absolument libre d'aménager votre jardin comme bon vous semble !

25.4.2024